

**La participation  
aux élections  
municipales  
à Montréal**



Commission de la présidence du conseil

# La participation aux élections municipales à Montréal

## RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal du 23 janvier 2023

### Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes :

[ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm\_MTL

**Service du greffe**  
**Division du soutien aux commissions permanentes,**  
**aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil**  
**155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée**  
**Montréal (Québec) H2Y 1B5**

*Présidence*

M<sup>me</sup> Véronique Tremblay  
Arrondissement de Verdun

*Vice-présidence*

M. Sterling Downey  
Arrondissement de Verdun

M. Sonny Moroz  
Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

*Membres*

Mme Nathalie Goulet  
Arrondissement  
d'Ahuntsic-Cartierville

Mme Andrée Hénault  
Arrondissement d'Anjou

M. Peter McQueen  
Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Martine Musau Muele  
Arrondissement de  
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

M. Alex Norris  
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Mme Chantal Rossi  
Arrondissement de  
Montréal-Nord

Mme Despina Sourias  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Alba Zuniga Ramos  
Arrondissement de  
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Montréal, le 23 janvier 2023

Mme Martine Musau Muele  
Présidente du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier  
155, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009)*, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission de la présidence du conseil, le rapport et les recommandations formulées à la suite de la consultation publique sur la participation aux élections municipales à Montréal pour laquelle la Commission a été mandatée par résolution du conseil municipal le 20 décembre 2021 (CM21 1397).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Véronique Tremblay  
Présidente

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Marie-Claude Haince  
Coordonnatrice - soutien  
aux commissions  
permanentes

## TABLES DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1. DÉMARCHE</b>	<b>6</b>
1.1 Description du mandat	6
1.2 Déroulement de la consultation	6
1.2.1 Moyens de communication	8
1.2.2 Outils de consultation	9
1.2.3 Bilan de la participation	11
1.3 Adoption des recommandations	13
<b>2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>14</b>
2.1 Mise en contexte	14
2.1.1 La participation aux élections municipales à Montréal	16
2.1.2 Les déterminants de la participation	18
2.2 Se donner les moyens	20
2.3 Simplifier l'exercice du vote	23
2.3.1 Faciliter l'inscription sur la liste électorale	24
2.3.2 Élargir l'accès au vote	25
2.4 Informer et rejoindre la population montréalaise	29
2.4.1 Information sur la Ville de Montréal, son fonctionnement et ses réalisations	30
2.4.2 Informations sur les élections municipales	31
2.4.3 Informations sur les personnes candidates	32
2.5 Développer une culture de la participation	33
2.5.1 Mobiliser dès le plus jeune âge	35
2.5.2 Favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et leur participation à la démocratie municipale	37
2.5.3 Participation et engagement citoyen	39
<b>CONCLUSION</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE 1 : Résolution CM21 1397</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE 2 : Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal</b>	<b>52</b>
<b>ANNEXE 3 : Liste des personnes et des organismes ayant déposé une opinion écrite ou orale</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXE 4 : Recommandations</b>	<b>54</b>

## INTRODUCTION

La Commission de la présidence du conseil a reçu, le 20 décembre 2021, le mandat de tenir une consultation sur la participation aux élections municipales à Montréal.

Le présent rapport, qui s'articule autour de deux parties, fait état des travaux qui ont été réalisés dans le cadre de ce mandat. La première partie du rapport décrit la démarche qui a été privilégiée, incluant le déroulement de la consultation publique. La seconde partie propose une mise en contexte de la question de la participation aux élections municipales en s'appuyant sur l'examen du [Bilan 2021](#) d'Élections Montréal, sur une brève revue de la littérature et sur les opinions recueillies lors de cette consultation. L'analyse de la documentation et des opinions sert d'assise à la présentation des recommandations formulées par la Commission de la présidence du conseil.

En annexe, outre la résolution du conseil municipal (annexe 1), se trouve la liste des personnes-ressources en appui à la Commission pour ce mandat (annexe 2), la liste des personnes ayant déposé une opinion écrite ou orale (annexe 3) et les recommandations (annexe 4).

# 1. DÉMARCHE

## 1.1 Description du mandat

Le 20 décembre 2021, la Commission de la présidence du conseil a été mandatée par le conseil de la Ville de Montréal (CM21 1397) pour tenir « une consultation publique sur le bilan des élections municipales 2021 déposé par Élections Montréal ainsi que, plus généralement, sur le taux de participation à la Ville de Montréal ».

Cette résolution confiait donc à la Commission le mandat de tenir une consultation publique sur le sujet. L'objectif de la Commission était donc double, comprendre les facteurs d'abstention, d'une part, et identifier des actions ou mesures pour augmenter la participation électorale aux prochaines élections municipales, à court, moyen et long termes, d'autre part.

## 1.2 Déroulement de la consultation

La consultation publique sur la participation aux élections municipales lancée le 29 juin 2022 s'est déroulée en trois grandes étapes, du printemps 2022 à l'automne 2022.

La première étape de la consultation a été celle de la prise de connaissance de l'information sur l'objet de la consultation. Le 10 mai 2022, la Commission a tenu une séance à huis clos lors de laquelle trois chercheuses, expertes des élections, ont présenté des éléments de leurs travaux de recherche. Cette rencontre a permis aux membres de la Commission de mieux comprendre la problématique de la participation électorale.

Le 7 juin 2022, Élections Montréal transmettait aux commissaires son [Bilan de l'élection générale 2021](#) qui allait devenir la pierre angulaire de cette consultation et qui a d'abord été présenté aux membres de la Commission le 15 juin 2022. Lancée le 29 juin 2022, la consultation s'est ouverte officiellement avec la séance d'information publique le 30 août 2022, lors de laquelle Élections Montréal a fait la présentation de son [Bilan de l'élection générale 2021](#).



La deuxième étape de la consultation a été celle dédiée à la collecte des opinions du public qui s'est déroulée principalement en septembre et en octobre 2022. La Commission a tenu deux séances d'audiences publiques les 26 et 27 septembre 2022, deux séances à huis clos dédiées à des groupes qui participent moins aux élections les 13 septembre et 5 octobre 2022 et un atelier consultatif le 14 octobre 2022. La population montréalaise avait également la possibilité de répondre à un court questionnaire sur les plateformes [Réalisons Montréal](#) / [Making Montréal](#) et de soumettre une opinion écrite ou orale, et ce, jusqu'au 14 octobre 2022.

La troisième et dernière étape de la consultation a été consacrée à l'analyse des opinions et des informations recueillies et l'élaboration des recommandations dans le cadre de cinq séances de travail à huis clos qui se sont tenues entre le 18 octobre et le 11 novembre 2022. Le point culminant de cette étape a été l'adoption publique des recommandations lors d'une assemblée ayant eu lieu le 15 novembre 2022 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

### 1.2.1 Moyens de communication

Tous les détails relatifs à cette démarche de consultation ont d'abord été annoncés dans un avis public paru le 29 juin 2022 dans deux quotidiens montréalais, l'un en français et l'autre en anglais, et par la diffusion d'un communiqué de presse à tous les médias le 30 juin 2022.

Une invitation a également été adressée aux personnes abonnées à l'infolettre des commissions permanentes. Elle a aussi été transmise à près de 1000 organismes pouvant être intéressés par le sujet de la consultation, notamment des organismes à but non lucratif oeuvrant au renforcement des capacités des jeunes, des personnes immigrantes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des Autochtones, des organisations religieuses, des associations étudiantes, des maisons des jeunes, des collectifs de défenses de droits, des groupes de recherche et des universitaires.

Un second communiqué de presse a été diffusé le 17 août 2022 pour faire l'annonce de la séance publique d'information du 30 août 2022; communiqué qui a également été transmis directement à 17 médias de quartiers et 45 médias communautaires afin de rejoindre l'ensemble de la population montréalaise. Une seconde invitation a aussi été acheminée, le 17 août 2022, aux personnes abonnées à l'infolettre des commissions permanentes afin de les convier à cette séance publique.

Cette consultation a en outre été promue par l'intermédiaire de plus de 30 publications sur les médias sociaux des commissions permanentes et par une mention sur le site web d'Élections Montréal.

Par ailleurs, des envois courriel personnalisés ont été faits pour faire la promotion d'outils de consultation, dont le questionnaire en ligne et l'atelier consultatif. Ces envois ont permis de



rejoindre des centaines de personnes, et plus particulièrement les groupes et les personnes qui exercent le moins leur droit de vote.

Enfin, l'ensemble de la documentation afférente à cette consultation a été rendu disponible le 29 juin sur le site web des commissions permanentes à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/participationelectorale](http://ville.montreal.qc.ca/participationelectorale), de même que sur la plateforme *Réalisons Montréal* à l'adresse [realisonsmtl.ca/participationelectorale](http://realisonsmtl.ca/participationelectorale) et sur *Making Montréal* à l'adresse [makingmtl.ca/voterturnout](http://makingmtl.ca/voterturnout). Les personnes n'ayant pas d'accès internet avaient quant à elles la possibilité de demander que la documentation leur soit transmise par la poste en communiquant avec le secrétariat des commissions permanentes.

### 1.2.2 Outils de consultation

La Commission de la présidence du conseil a souhaité mettre à la disposition de la population montréalaise divers outils de consultation afin de favoriser leur participation à cette consultation publique. La diversité des outils de consultation était nécessaire puisque la Commission souhaitait rejoindre plus particulièrement les personnes qui ne votent pas lors des élections municipales, donc possiblement des personnes qui n'ont pas l'habitude de prendre part aux démarches de consultation des commissions permanentes de la Ville de Montréal. Dans le déploiement des outils de consultation, la Commission de la présidence s'est également assurée de leur accessibilité.

D'emblée, la Commission de la présidence du conseil a souhaité utiliser les plateformes *Réalisons Montréal* et *Making Montréal* pour faire la promotion de la consultation et engager la population montréalaise. Ces plateformes ont été rendues disponibles dès le lancement de la consultation le 29 juin 2022.

Par le biais de ces plateformes, un court questionnaire, disponible en français et en anglais, donnait l'opportunité aux Montréalaises et aux Montréalais de s'exprimer sur ce qui pourrait favoriser une plus grande participation aux élections municipales à Montréal.

Les Montréalaises et les Montréalais ont aussi eu l'occasion de faire part de leur opinion aux membres de la Commission lors des audiences publiques ou encore en transmettant une opinion écrite. À cela s'est ajoutée la possibilité de transmettre une opinion par téléphone en laissant un message sur la boîte vocale des commissions permanentes ou de transmettre une opinion par vidéo.

Les membres de la Commission ont également exprimé leur désir d'aller à la rencontre de la population montréalaise en explorant de nouvelles possibilités pour rencontrer plus particulièrement les personnes qui participent moins aux élections, notamment les jeunes, les Autochtones et les personnes issues de l'immigration.

Deux séances de travail à huis clos ont été organisées, l'une le 13 septembre 2022 et l'autre le 5 octobre 2022, afin de rencontrer des groupes œuvrant notamment auprès des jeunes et des Autochtones. L'une de ces séances a été l'occasion de recevoir deux des trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) et le Conseil interculturel de Montréal (CIM).

De même, le 14 octobre 2022, la Commission est allée à la rencontre de personnes immigrantes lors d'un atelier consultatif organisé en collaboration avec l'organisme CARI St-Laurent, dans l'arrondissement de Saint-Laurent où la participation a été la plus faible aux élections municipales de 2021<sup>1</sup>.



Enfin, pour varier les moyens d'engagement, la Commission a proposé, sur les plateformes [Réalisons Montréal](#) et [Making Montréal](#), un quiz pour mettre à l'épreuve les connaissances de la population montréalaise sur les élections

---

<sup>1</sup> Consulter le [Bilan de l'élection générale 2021](#), p. 80-81.

municipales. Cet outil n'avait pas pour vocation de recueillir des opinions, mais plutôt de servir de moyen de sensibilisation et d'information.

### **1.2.3 Bilan de la participation**

La diversité des outils de consultation proposés a aussi été le gage d'une diversité d'opinions. La consultation a été en mesure de favoriser la participation de 150 personnes par l'un ou l'autre des outils de consultation proposés. Une proportion semblable de femmes et d'hommes ont pris part à la consultation qui a aussi permis de rejoindre des personnes qui participent généralement moins comme les jeunes ou encore les personnes issues de l'immigration.

Le questionnaire en ligne a de loin été l'outil le plus engageant dans le cadre de cette consultation. Au total, ce sont 97 personnes qui ont utilisé le questionnaire pour transmettre leur opinion aux membres de la Commission. 85 personnes ont répondu au questionnaire en français, alors que 12 l'ont fait en anglais. Une proportion similaire de femmes et d'hommes y ont également répondu, soit 46 femmes et 44 hommes. Par ailleurs, cet outil a aussi permis de rejoindre des personnes aux profils plus variés qu'à l'aide des autres outils de consultation propres aux commissions permanentes<sup>2</sup>. Le questionnaire a aussi permis de rejoindre 11,3 % des personnes qui étaient peu ou pas intéressées à la politique municipale montréalaise et 15,5 % de personnes ayant indiqué ne pas avoir voté aux élections municipales montréalaises de 2021, c'est-à-dire des personnes qui n'auraient peut-être pas pris part à la consultation par les outils usuellement utilisés.

Les 26 et 27 septembre 2022, la Commission a tenu deux séances publiques d'audition des opinions, l'une en virtuel, l'autre en personne dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. La Commission a ainsi entendu cinq personnes, citoyennes et citoyens ou représentantes et représentants d'organismes.

---

<sup>2</sup> Une section d'auto-identification a permis de recueillir des données sur le profil des personnes ayant rempli le questionnaire.

Jusqu'au 14 octobre 2022, la Commission recueillait également les opinions écrites ou orales des personnes souhaitant transmettre leur avis dans le cadre de cette consultation. Huit personnes et organismes se sont prévalus de cette possibilité, dont une personne ayant transmis son opinion par téléphone, comme en fait foi l'Annexe 3 de ce rapport.

Il est à noter que toutes les opinions qui ont été transmises ont été déposées sur le site web des commissions permanentes et qu'elles peuvent être consultées à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/participationelectorale](http://ville.montreal.qc.ca/participationelectorale).

L'atelier consultatif qui a eu lieu le 14 octobre 2022 avec le concours de l'organisme CARI St-Laurent a permis la participation de 26 personnes, dont une grande majorité de femmes. Plusieurs personnes ayant déclaré être nées à l'extérieur du Canada ou s'étant identifiées comme minorités visibles y ont pris part<sup>3</sup>. Les questions auxquelles les personnes participantes ont répondu dans le cadre de cet atelier ont été essentiellement les mêmes que celles proposées dans le questionnaire en ligne, et ce, afin de faciliter l'analyse.

Trois séances de travail dédiées ont également été organisées le 10 mai 2022, le 13 septembre 2022 et le 5 octobre 2022. Au total, ce sont 15 personnes qui ont pris part à l'une ou l'autre de ces séances. Lors de la séance à huis clos du 10 mai, trois chercheuses universitaires ont présenté leur expertise. Le 13 septembre 2022, une séance de travail dédiée aux représentantes et représentants de groupes jeunesse a réuni six personnes. Le 5 octobre, la Commission a reçu deux membres du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) et deux membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM). Cette séance fut également l'occasion d'entendre une représentante d'un organisme autochtone et un chercheur expert de la participation électorale des communautés autochtones.

Le public a également été invité à formuler des questions ou des commentaires à deux reprises, soit lors de la séance publique d'information du

---

<sup>3</sup> Un questionnaire d'auto-identification a été distribué à la fin de l'atelier de consultation et 24 des 26 personnes ayant pris part à l'atelier l'ont renseigné.

30 août 2022 et lors de la séance publique d'adoption des recommandations du 15 novembre 2022. Dans les deux cas, les personnes souhaitant intervenir ont pu utiliser le formulaire web mis à leur disposition ou encore poser leur question ou émettre leur commentaire en personne. Au total, ce sont 13 personnes qui ont pris part à la période de questions du public, soit 8 personnes le 20 août 2022 et 5 personnes le 15 novembre 2022.

Enfin, bien qu'il soit difficile d'estimer avec exactitude le nombre de personnes ayant assisté virtuellement aux séances publiques, notamment en raison de leur diffusion sur différentes plateformes, le nombre de visionnements cumulés des quatre séances publiques sur la chaîne YouTube de la Ville de Montréal<sup>4</sup>, en direct ou en différé, s'élevait à 749 au terme de la consultation<sup>5</sup>.

À la lumière de ces résultats, on peut ainsi penser que l'élargissement des modalités de participation et la variété des niveaux d'engagement ont certainement favorisé une plus grande participation à cette consultation, et ce, malgré un sujet qui ne préoccupe peut-être pas la population montréalaise d'une manière aussi prégnante au quotidien.

### **1.3 Adoption des recommandations**

Cette consultation sur la participation aux élections municipales à Montréal s'est clôturée le 15 novembre 2022 par une assemblée publique au cours de laquelle les membres de la Commission ont fait la lecture des 19 recommandations proposées à l'Administration. Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité à la suite d'une proposition de M. Alex Norris, appuyée par Mme Nathalie Goulet.

---

<sup>4</sup> Accessible à l'adresse suivante :

[https://www.youtube.com/playlist?list=PLTCuXtmZ\\_Ew6hBRejgXomXO7NMA7hofok](https://www.youtube.com/playlist?list=PLTCuXtmZ_Ew6hBRejgXomXO7NMA7hofok)

<sup>5</sup> Soit en date du 22 novembre 2022; 189 visionnements pour la séance du 30 août 2022, 297 pour la séance d'audition des opinions du 26 septembre 2022, 146 pour la séance d'audition des opinions du 27 septembre 2022 et 117 pour la séance d'adoption des recommandations du 15 novembre 2022.

## 2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Cette seconde partie fait état de l'analyse de la Commission à l'issue de cette démarche de consultation. S'appuyant sur une brève revue de la littérature et quatre corpus de données<sup>6</sup>, la Commission formule 19 recommandations au terme de ses travaux d'analyse, recommandations qui pourront avoir, dans le futur, des impacts positifs sur la participation électorale tout en favorisant la vitalité démocratique de la métropole.

### 2.1 Mise en contexte

L'un des objectifs que s'était donné la Commission était de mieux comprendre le faible taux de participation aux élections municipales de 2021 à Montréal, donc d'avoir une idée plus précise des facteurs d'abstention. Pour ce faire, la Commission a examiné avec attention les données fournies dans le [Bilan de l'élection générale 2021](#) d'Élections Montréal et s'est appuyée sur des éléments qui ressortent de la littérature sur la participation électorale<sup>7</sup> et particulièrement aux élections municipales.

Une brève recension des écrits sur la participation électorale permet de constater un déclin progressif des taux de participation, aussi bien au Québec, au Canada qu'ailleurs dans le monde. En effet, depuis plusieurs décennies, on peut constater un recul de la participation aux élections, et ce, à toutes les échelles, déclin s'expliquant notamment par un effet générationnel<sup>8</sup>.

De même, les travaux sur les élections montrent que les taux de participation aux élections municipales ont tendance à être significativement plus bas que

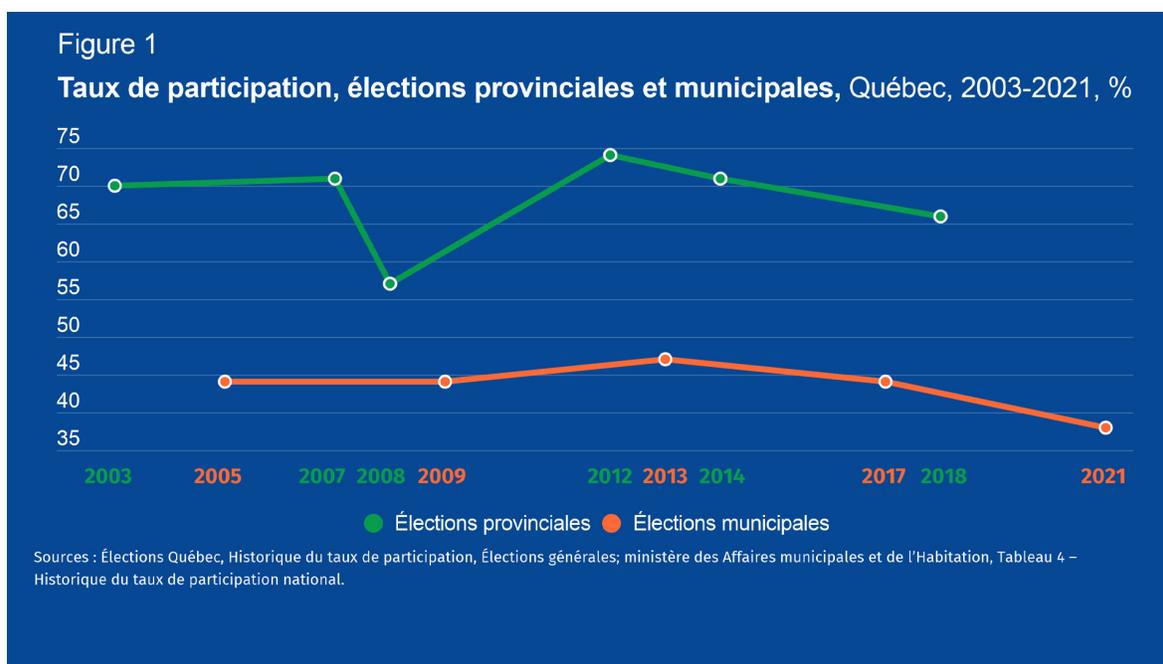
---

<sup>6</sup> Il s'agit des données du questionnaire en ligne, celles de l'atelier consultatif, celles provenant des opinions écrites et celles provenant des opinions écrites.

<sup>7</sup> La participation électorale fait référence à l'exercice du vote par les citoyennes et les citoyens qui sont éligibles à voter.

<sup>8</sup> Il s'agit d'un des constats qui est fait par Philippe Dubois et François Gélinau, 2021, [Les motifs de la participation électorale aux élections municipales québécoises : le cas 2017](#). Cahier de recherche électorale et parlementaire, numéro 20, p. 15.

lors des élections aux autres paliers de gouvernement (provincial ou fédéral)<sup>9</sup>. En effet, comme le font remarquer Philippe Dubois et François Gélinau dans leur étude sur « les motifs de la participation électorale aux élections municipales québécoises »<sup>10</sup>, à l'échelle municipale les taux de participation ont du mal « à franchir la barre des 50 % » (2021:6). D'une manière générale, les élections municipales suscitent moins l'intérêt des citoyennes et citoyens que les élections provinciales ou fédérales, ce qui explique en partie les plus faibles taux de participation.



Source : Milner et Meggs 2022<sup>11</sup>

<sup>9</sup> Voir à ce sujet l'ouvrage de Sandra Breux et de Jérôme Couture (2018), *Accountability and Responsiveness at the Municipal Level. Views from Canada*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press ou encore celui sous la direction de Sandra Breux et de Laurence Bherer (2011), *Les élections municipales au Québec : Enjeux et perspectives*, Québec : Presses de l'Université Laval.

<sup>10</sup> Consulter Philippe Dubois et François Gélinau, 2021, [Les motifs de la participation électorale aux élections municipales québécoises : le cas 2017](#). Cahier de recherche électorale et parlementaire, numéro 20.

<sup>11</sup> Voir l'article de Henry Milner et d'Anne Michèle Meggs (2022), intitulé « [Élections municipales : le temps venu pour le vote obligatoire?](#) ».

Il ressort également que pour certains groupes, la participation est plus faible que pour d'autres. La faible participation des jeunes, en plus d'être notable, a fait l'objet de nombreuses études<sup>12</sup>. D'autres groupes, comme les Autochtones<sup>13</sup> ou encore les personnes issues de l'immigration récente<sup>14</sup> ont aussi suscité l'intérêt des chercheurs et chercheuses en raison de leur faible participation aux élections.

### 2.1.1 La participation aux élections municipales à Montréal

Le taux de participation à l'élection générale de 2021 à Montréal se situe à 38,3 %, ce qui constitue un recul de la participation (2017-2021) de 4,15 points, alors qu'à l'échelle du Québec, le recul pour cette même élection a été de 6 points. Le [Bilan de l'élection générale 2021](#) d'Élections Montréal met effectivement en évidence le fait que les élections municipales de 2021 ont été marquées par un recul de la participation partout au Québec, une tendance qui se constate depuis 2013<sup>15</sup>.

L'examen du bilan d'Élections Montréal permet aussi de constater des disparités entre les arrondissements et les quartiers de la Ville de Montréal en ce qui concerne la participation électorale (voir carte ci-après), une variation qui constitue aussi une certaine continuité avec les élections antérieures<sup>16</sup>. Cette variation trouve plusieurs explications, notamment celles en lien avec les différentes réalités sociodémographiques.

---

<sup>12</sup> À ce sujet, voir entre autres l'étude de Jean-Herman Guay, Anthony Desbiens et Eugénie Dostie-Goulet (2014) intitulée « [Le vote des jeunes : les motifs de la participation électorale](#) » ou encore l'étude d'André Blais et de Peter Loewen (2011) intitulée « [Participation électorale des jeunes aux Canada](#) ».

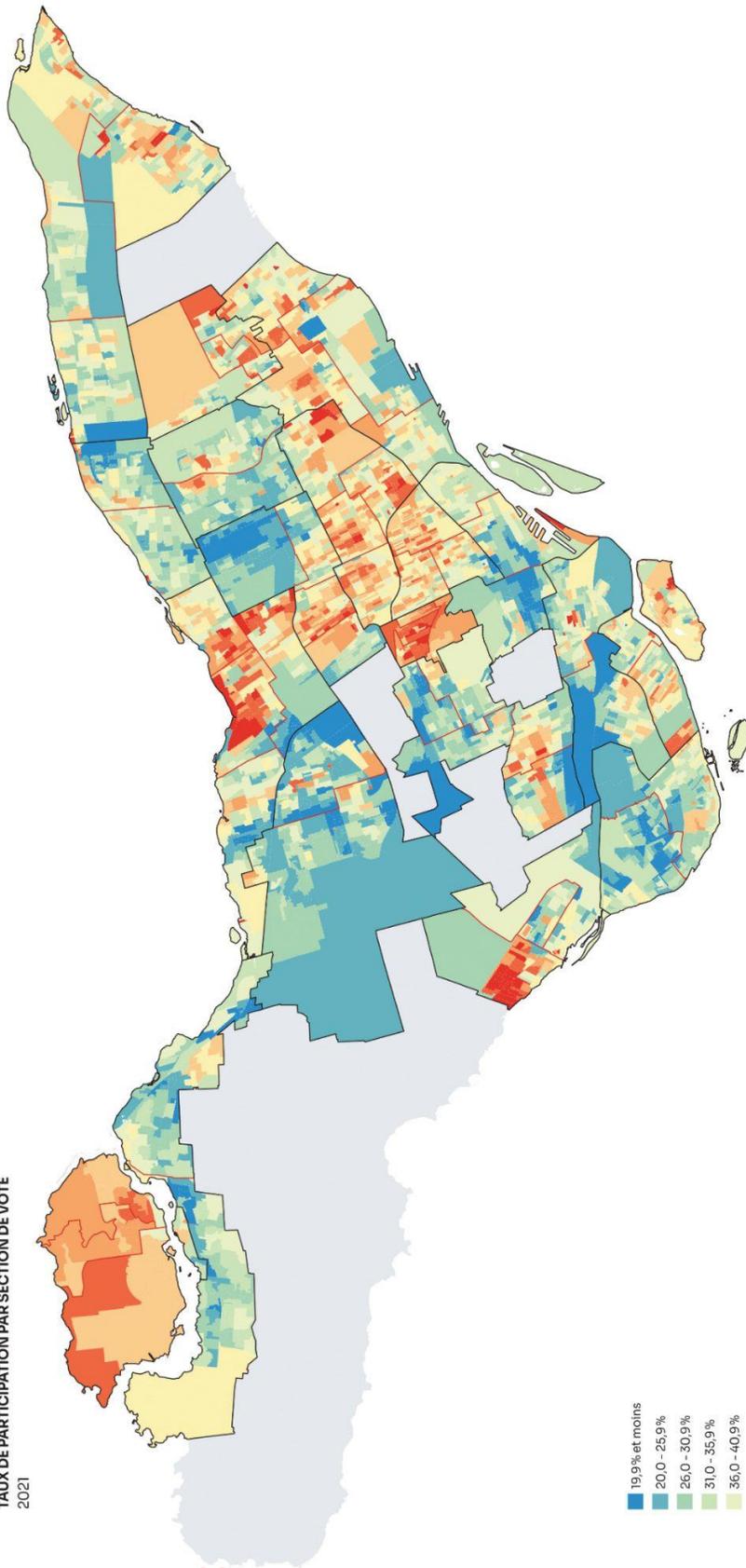
<sup>13</sup> Consulter notamment Kiera L. Ladner et Michael McCrossan, 2007, [La participation des Autochtones aux élections](#), Document de travail sur la participation électorale et les pratiques de rayonnement, Élections Canada et Patrick Fournier et Peter John Loewen, 2011, [Participation électorale des Autochtones au Canada](#), Élections Canada.

<sup>14</sup> Consulter l'étude de Livianna Tossutti, 2007, [La participation électorale des membres des communautés ethnoculturelles](#), Document de travail sur la participation électorale et les pratiques de rayonnement, Élections Canada.

<sup>15</sup> Consulter le [Bilan de l'élection générale 2021](#), p.75.

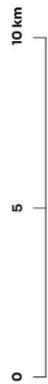
<sup>16</sup> Consulter le [Bilan de l'élection générale 2021](#), p.76.

TAUX DE PARTICIPATION PAR SECTION DE VOTE  
2021



- 19,9% et moins
- 20,0 - 25,9%
- 26,0 - 30,9%
- 31,0 - 35,9%
- 36,0 - 40,9%
- 41,0 - 46,1%
- 46,2 - 51,3%
- 51,4 - 57,1%
- 57,2 - 64,3%
- 64,4% et plus

- Limite des arrondissements
- Limite des districts



Par ailleurs, on constate également que l'âge moyen des personnes qui ont voté aux élections municipales de 2021 à Montréal a continué d'augmenter pour se situer à 54,3 ans. De même, si la participation des 18 à 35 ans demeure faible en 2021, cette diminution s'est généralement accentuée en 2021. Il est aussi important de mentionner que le recul de la participation s'est aussi fait sentir, en 2021, chez les 36 à 55 ans. Ce recul de la participation chez la population active a constitué une préoccupation pour la Commission. C'est donc dire que l'âge des personnes votant a assurément un impact important sur la participation électorale, comme en témoignent les données présentées dans le [Bilan de l'élection générale 2021](#) d'Élections Montréal<sup>17</sup>.

Conscient de la multitude des raisons pouvant expliquer l'abstention des Montréalaises et des Montréalais, Élections Montréal a déployé, tout comme lors des élections passées, une série d'actions pour favoriser une plus grande participation électorale. Parmi les nouvelles initiatives mises en place en 2021 pour promouvoir la participation, notons la bonification de la campagne de promotion du vote, de nouveaux outils de participation, la production de vidéos, etc<sup>18</sup>.

Toutefois, comme souligné lors de la présentation du bilan le 30 août 2022, «les causes de l'abstention sont nombreuses et profondes»<sup>19</sup> et un travail de fond est nécessaire pour s'attaquer de manière structurante aux déterminants de la participation.

### **2.1.2 Les déterminants de la participation**

Élections Montréal, tout comme la littérature sur la participation électorale, mettent en lumière la diversité des facteurs influençant la participation aux élections.

Parmi les déterminants ayant un impact sur la participation électorale, notons en premier lieu les facteurs sociodémographiques, c'est-à-dire l'âge, le niveau

---

<sup>17</sup> Voir plus particulièrement les pages 82 à 87 du [bilan](#).

<sup>18</sup> À cet égard, consulter les pages 98 à 101 du [bilan](#).

<sup>19</sup> Consulter à ce sujet la diapositive 23 de la [présentation publique du bilan](#).

de scolarité, le revenu, le fait d'être ou non propriétaire de son logement et l'enracinement dans la société où l'on réside. La taille de l'électorat, tout comme le contexte de l'élection, c'est-à-dire le nombre de personnes candidates, la présence de personnes candidates sortantes, la présence de partis politiques et la compétitivité, notamment, sont des facteurs qui influencent la participation aux élections directement ou indirectement.

La littérature sur les élections révèle que l'intérêt pour la politique ou encore le sens du devoir civique ont aussi un effet sur la participation des électrices et des électeurs. Ces deux éléments ont trait aux motivations<sup>20</sup> des électrices et des électeurs et ils dépendent beaucoup de la socialisation politique des individus. Ils sont des facteurs structurants du déclin de la participation.

Toutefois, l'un des facteurs qui semble avoir le plus d'impact sur la participation aux élections municipales serait le contexte informationnel. Dans le cadre de ses travaux, la Commission a pu constater que les études réalisées au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde soulignent la présence d'un contexte informationnel déficient au niveau municipal. Tant la quantité d'information que la qualité sont beaucoup plus faibles concernant les élections municipales, comparativement aux élections provinciales ou fédérales. D'ailleurs, la firme BIP Recherche a été mandatée par Élections Québec pour produire un sondage<sup>21</sup> sur la participation aux élections municipales de 2021 et il ressortait que le manque d'information sur les enjeux, les personnes candidates et leurs idées était l'une des premières raisons de l'abstention. Enfin, la méconnaissance des compétences municipales et des impacts des décisions municipales ont également été identifiés, à la fois dans la littérature et dans les opinions reçues lors de cette consultation, comme ayant un impact à la fois sur l'intérêt pour la politique municipale et sur la participation aux élections municipales.

---

<sup>20</sup> Une compréhension intéressante de ces facteurs se trouve dans l'ouvrage d'André Blais et de Jean-François Daoust (2020), *The Motivation to Vote: Explaining Electoral Participation*, Vancouver : University of British Columbia Press.

<sup>21</sup> Les résultats de ce sondage peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://docs.electionsquebec.qc.ca/MUN/6262ab15b2bc4/rapport-sondage-participation-EGM2021.pdf>.

La littérature sur la participation électorale, de même que les opinions transmises par les personnes qui ont pris part à la consultation, ont également permis d'identifier un certain nombre de facteurs qui peuvent faciliter l'exercice du droit de vote. Relevons plus particulièrement des conditions d'inscriptions plus faciles, des modalités de vote faciles, le vote dans les milieux de vie, le fait de faire connaître l'impact des décisions municipales ou encore la connaissance de l'appareil municipal.

La Commission a ainsi identifié diverses mesures et actions pouvant faciliter, à court, moyen et long termes, la participation aux élections municipales tout en gardant en tête les groupes et les personnes qui votent le moins.

## **2.2 Se donner les moyens**

La Commission convient de l'importance de se donner les moyens afin de mettre en œuvre des actions qui ont le potentiel de faire une différence, et ce, plus particulièrement auprès de groupes et de personnes pour qui la participation aux élections est plus faible.

Nous le disions, les facteurs impactant la participation électorale sont multiples et divers et les moyens de s'y attacher nécessitent un travail sur la longue durée. Dans d'autres villes canadiennes, comme à Toronto, et à d'autres paliers de gouvernement, des équipes permanentes sont en place à la fois pour identifier l'émergence de nouveaux enjeux et pour penser, en amont, aux solutions permettant de lever les freins à la participation.

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une plus grande participation aux élections municipales à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'Élections Montréal, au-delà des obligations légales, s'est donné pour mission de faire « la promotion de la participation électorale des citoyennes et citoyens de manière neutre, impartiale et non partisane »<sup>22</sup>;

---

<sup>22</sup> Consulter à ce sujet le lexique du site d'[Élections Montréal](#).

CONSIDÉRANT qu'Élections Montréal a besoin de moyens plus importants pour remplir sa mission tout en mettant en oeuvre de nouvelles actions visant à augmenter la participation électorale de divers groupes;

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires sont nécessaires entre les périodes électorales;

CONSIDÉRANT qu'un budget annuel est une condition préalable pour bonifier la réalisation des opérations et des actions de mobilisation et de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que le succès d'une élection repose en grande partie sur sa préparation;

CONSIDÉRANT l'importance de la mise en place de ressources permanentes pour assurer la tenue des élections et la mise en place d'activités de sensibilisation, notamment;

CONSIDÉRANT que la Ville de Toronto est dotée d'une équipe travaillant à temps plein sur les dossiers électoraux et l'organisation des scrutins;

CONSIDÉRANT que certains groupes et que certaines personnes participent généralement moins aux élections, notamment les jeunes, les personnes issues de l'immigration récente, les Autochtones et les personnes en situation d'itinérance;

CONSIDÉRANT que les milieux communautaires sont en mesure de rejoindre les citoyennes et les citoyens en raison de leur ancrage local;

CONSIDÉRANT que la collaboration avec les organismes communautaires est nécessaire pour rejoindre et mobiliser les groupes qui participent le moins;

CONSIDÉRANT que l'expertise des services de la Ville de Montréal est sollicitée au cours de l'année de l'élection générale et que leur collaboration s'est accrue au fil des années;

CONSIDÉRANT que des services de la Ville de Montréal, en raison de leur expertise, peuvent être mis à profit, notamment pour le déploiement d'actions visant à rejoindre les personnes et les groupes qui votent le moins;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R1** Que la Ville de Montréal octroie un budget annuel à Élections Montréal afin de constituer et de maintenir des ressources permanentes pour bonifier son offre de services aux électrices et aux électeurs et pour mettre en œuvre des actions innovantes afin de rejoindre davantage les personnes et les groupes qui votent le moins.

Nous l'avons évoqué, la capacité à pouvoir identifier de manière précise les enjeux de participation est d'une importance manifeste. Cette capacité d'anticipation repose, entre autres, sur la collecte de données permettant d'avoir un profil plus précis de l'électorat et des obstacles qui sont propres à certains groupes. Cette fine connaissance permet, à terme, de mieux cibler les actions visant à promouvoir la participation électorale.

CONSIDÉRANT l'importance de se donner les moyens de pouvoir intervenir afin d'augmenter la participation électorale;

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir identifier, en continu, les obstacles à la participation électorale;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des données sociodémographiques et qualitatives sur l'électorat montréalais, et plus particulièrement sur les groupes qui participent moins;

CONSIDÉRANT l'importance de faire la collecte des données autres que celles provenant de la liste électorale pour identifier les groupes qui participent le moins;

CONSIDÉRANT qu'une analyse du profil de l'électorat est nécessaire pour améliorer la compréhension des enjeux de participation électorale;

CONSIDÉRANT que la connaissance de l'électorat montréalais est nécessaire pour la mise en oeuvre d'actions de communication, de sensibilisation et de mobilisation;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R2** Qu'une analyse post-électorale sur la participation soit réalisée par Élections Montréal à la suite de chaque élection générale.

## 2.3 Simplifier l'exercice du vote

*« Il faut savoir que les jeunes font partie d'une génération qui utilise largement la technologie, au quotidien, et que les pratiques en place sont bien éloignées de leur réalité » - Mohamed Mimoun, 26 septembre 2022*

La simplification de l'exercice du vote est un élément qui a été régulièrement mis de l'avant par les personnes ayant pris part à la consultation comme moyen favorisant l'augmentation de la participation électorale. Cette section met en évidence les divers aspects qui ont été pris en considération par la Commission pour s'assurer de la vitalité de la démocratie montréalaise.

### 2.3.1 Faciliter l'inscription sur la liste électorale

*« L'existence de listes électorales et la notion d'inscription à ces listes sont méconnues de certain-es jeunes »- Conseil jeunesse de Montréal, 5 octobre 2022*

À de nombreuses reprises lors de la consultation publique, les opinions exprimées ont convergé vers un appel à la simplification de l'inscription sur la liste électorale. Première étape de l'exercice du vote, l'inscription sur la liste électorale s'avère souvent être un obstacle à la participation, notamment celle de certains groupes comme les jeunes ou les Autochtones<sup>23</sup> qui sont plus mobiles.

CONSIDÉRANT l'importance de réduire les freins à la participation électorale;

CONSIDÉRANT l'importance de prendre en compte les divers besoins de la population montréalaise;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par certains groupes, dont les jeunes, les personnes issues de l'immigration, les Autochtones et les personnes en situation d'itinérance, pour pouvoir exercer leur droit de vote;

CONSIDÉRANT la nécessité de l'inscription sur la liste électorale pour pouvoir exercer son droit de vote;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser les jeunes et les personnes votant pour la première fois à l'inscription sur la liste électorale;

CONSIDÉRANT l'importance de simplifier les processus associés à l'inscription sur la liste électorale;

---

<sup>23</sup> Consulter à ce sujet l'étude réalisée en 2011 par Patrick Fournier et Peter John Loewen pour Élections Canada et intitulée [Participation électorale des Autochtones au Canada](#), p. 34-35.

CONSIDÉRANT que des commissions de révision, dans des lieux comme des établissements d'enseignement postsecondaires, des refuges pour personnes en situation d'itinérance, des résidences pour personnes âgées, pourraient être un moyen de faciliter l'inscription sur la liste électorale;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement de certaines personnes et de certains groupes;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement et l'importance de la collaboration avec des regroupements et des organismes autochtones, notamment;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R3** Que la liste électorale montréalaise soit informatisée.

**R4** Que des représentations soient faites auprès des autorités provinciales pour modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) afin qu'il soit possible, d'une part, de pouvoir faire son inscription sur la liste électorale en ligne ou d'y apporter des modifications et, d'autre part, de pouvoir s'inscrire à la liste électorale en personne les journées de vote.

**R5** Que l'offre de service des commissions de révision soit bonifiée afin de faciliter l'inscription sur la liste électorale des personnes qui votent le moins et/ou qui rencontrent le plus d'obstacles dans l'exercice de leur droit de vote.

### 2.3.2 Élargir l'accès au vote

La question de la diversification des modalités d'exercice du vote a été un autre aspect qui est ressorti de manière prédominante dans le cadre de cette consultation. L'importance d'avoir des bureaux de vote dans les milieux de vie a été mise de l'avant par plusieurs personnes, dont les jeunes. La possibilité d'exercer son vote dans un établissement d'enseignement postsecondaire est

en effet revenue à plus d'une reprise comme une manière de faciliter l'accès au vote. De même, plusieurs opinions présentées à la Commission ont souligné que des bureaux de vote dans des organismes communautaires ou encore des résidences pour personnes âgées permettraient une plus grande accessibilité au vote. Faciliter le vote, c'est tenir compte des besoins spécifiques des personnes, notamment celles qui participent le moins.

CONSIDÉRANT le besoin d'offrir une plus grande flexibilité dans l'exercice du droit de vote;

CONSIDÉRANT l'importance de réduire les obstacles pour s'assurer d'une plus grande participation électorale, notamment pour certains groupes qui participent moins ou qui sont plus vulnérables;

CONSIDÉRANT qu'à Montréal la totalité des bureaux de vote sont universellement accessibles depuis 2017;

CONSIDÉRANT que des ressources sont nécessaires pour pouvoir adapter des lieux de vote afin de respecter les principes de l'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT l'importance de prendre en compte les données de participation dans l'identification des lieux de vote;

CONSIDÉRANT qu'il importe également de rejoindre les personnes là où elles sont;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir des bureaux de vote dans les milieux de vie, notamment pour les personnes les plus vulnérables comme les personnes âgées;

CONSIDÉRANT les expériences provinciales et fédérales de vote dans des établissements d'enseignement postsecondaires en fonction d'un certain seuil;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R6** Qu'une liste de lieux de vote potentiels soit constituée en amont et en collaboration avec les organismes communautaires afin de faciliter la participation des personnes qui votent le moins et/ou qui rencontrent le plus d'obstacles dans l'exercice de leur droit de vote.

**R7** Qu'un projet pilote soit mis en place afin d'offrir des bureaux de vote, notamment dans des établissements d'enseignement postsecondaires et dans les locaux d'organismes communautaires ou de refuges, destinés aux personnes qui les fréquentent, et ce, afin de lever les freins à la participation et limiter les obstacles.

**R8** De poursuivre les efforts afin d'assurer une plus grande présence des bureaux de vote dans des résidences pour personnes âgées.

Dans le cadre de la consultation, la Commission a invité la population montréalaise à identifier les mesures qui faciliteraient le plus la participation aux élections municipales, notamment au moyen du sondage disponible sur les plateformes [Réalisons Montréal](#) et [Making Montréal](#), mais aussi lors de l'atelier consultatif s'étant tenu dans les locaux de l'organisme CARI St-Laurent le 14 octobre 2022. Parmi les mesures identifiées par les personnes ayant pris part à la consultation et qui pourraient avoir un impact sur l'augmentation de la participation, notons la possibilité d'avoir plus de jours pour voter, de voter par la poste (vote par correspondance) et celle de voter par internet.

CONSIDÉRANT les besoins exprimés lors de la consultation en faveur d'un plus grand nombre de jours de vote;

CONSIDÉRANT qu'une seconde journée de vote par anticipation permet une plus grande flexibilité d'horaire pour les électrices et les électeurs, notamment la possibilité d'offrir le vote un jour de semaine;

CONSIDÉRANT que deux journées de vote par anticipation ont été offertes lors de l'élection générale de 2021 et qu'un nombre important de personnes ont exercé leur droit de vote à cette occasion;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) permet la tenue d'une seconde journée de vote par anticipation le lundi précédant le scrutin;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R9** Qu'une seconde journée de vote par anticipation soit ajoutée au calendrier électoral le lundi précédant le scrutin.

CONSIDÉRANT que le vote par correspondance est une mesure facilitant l'exercice du droit de vote;

CONSIDÉRANT que le vote par correspondance doit être offert aux personnes ayant des difficultés importantes à se déplacer;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R10** Que des représentations soient faites auprès des autorités provinciales pour modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) afin que le vote par correspondance puisse être offert à la fois pour des motifs de santé ou des limitations fonctionnelles et pour les personnes proches aidantes.

CONSIDÉRANT que le vote par internet a été identifié, par des personnes ayant participé à la consultation, comme une mesure pouvant faciliter l'exercice du droit de vote;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'intégrité du vote;

CONSIDÉRANT que le vote numérique est offert ailleurs au Canada lors d'élections municipales;

CONSIDÉRANT qu'une étude a été réalisée par Élections Québec<sup>24</sup> sur le vote par internet dans le contexte québécois et qu'elle pourra servir d'assise aux travaux d'Élections Montréal;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R11** Qu'une analyse de faisabilité soit réalisée quant à la mise en place du vote numérique à Montréal.

## 2.4 Informer et rejoindre la population montréalaise

*« C'est important pour les citoyens d'avoir suffisamment d'information pour qu'ils aient une connaissance du fonctionnement du système électoral. C'est important aussi que les citoyens connaissent le travail des candidats et ce qu'ils offrent aux électeurs, etc. » - Personne ayant participé à l'atelier consultatif du 14 octobre 2022*

Nous l'avons souligné précédemment, le contexte informationnel est certainement l'un des éléments qui a le plus d'impacts sur la participation électorale. Connaître le fonctionnement de la ville et ses champs de compétences, être en mesure de considérer les impacts des décisions municipales sur son quotidien, ce sont là des aspects impactant l'intérêt pour la politique municipale.

Lors de la consultation, plusieurs personnes nous ont fait remarquer que les règles entourant les élections municipales étaient à la fois complexes et pas toujours simples à comprendre, et ce, malgré les efforts de vulgarisation déployés.

---

<sup>24</sup> L'étude peut être consultée à l'adresse suivante : [https://docs.electionsquebec.qc.ca/ORG/5ee22b6ce7bac/DGE-10627\\_VPI-VF.pdf](https://docs.electionsquebec.qc.ca/ORG/5ee22b6ce7bac/DGE-10627_VPI-VF.pdf).

Pour contrer l'apathie et le cynisme, une meilleure connaissance des personnes candidates aux élections municipales et par la suite des personnes élues sont des éléments à prendre en compte lorsqu'il s'agit de s'attacher aux déterminants structurants de la participation.

De plus, la recension de la littérature a permis de constater que le contexte informationnel aurait peut-être un impact plus important chez certains groupes, comme les jeunes, qui participent moins aux élections. Selon l'étude d'André Blais et de Peter Loewen, « les jeunes de 18 à 24 ans moyennement ou très informés sur le plan politique sont 23 points de pourcentage plus nombreux à voter que ceux peu informés à ce sujet » (2011:9)<sup>25</sup>. C'est donc dire qu'une information accessible et de qualité peut favoriser la participation électorale des personnes et des groupes que l'on cherche à rejoindre.

En somme, les recommandations présentées dans cette section adressent ces trois constats.

#### **2.4.1 Information sur la Ville de Montréal, son fonctionnement et ses réalisations**

CONSIDÉRANT qu'il subsiste une certaine méconnaissance des champs de compétences de la Ville de Montréal et des fonctions des personnes élues;

CONSIDÉRANT que la connaissance de l'échelle municipale peut avoir un impact sur la participation électorale;

CONSIDÉRANT l'importance, pour les citoyennes et les citoyens, de connaître les impacts des réalisations de la Ville de Montréal sur leur quotidien;

CONSIDÉRANT que l'information doit être facilement accessible et disponible de manière continue;

---

<sup>25</sup> André Blais et Peter Loewen (2011), [Participation électorale des jeunes aux Canada](#), Document de travail, Élections Canada.

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R12** Que la Ville de Montréal se donne les moyens de mieux faire connaître les fonctions des personnes élues, les champs de compétences de la Ville, ses réalisations et leurs impacts sur le quotidien des Montréalaises et des Montréalais et que ces informations soient diffusées en collaboration avec les milieux communautaires et associatifs.

## 2.4.2 Informations sur les élections municipales

*« Le citoyen a besoin d'informations exactes, d'une façon simple, pour le motiver à la participation » -  
Personne ayant participé à l'atelier consultatif du  
14 octobre 2022*

CONSIDÉRANT la complexité des informations concernant les règles électorales;

CONSIDÉRANT la quantité importante d'informations devant être communiquées à l'électorat montréalais;

CONSIDÉRANT les divers besoins de la population montréalaise concernant les informations relatives aux élections et les besoins de vulgarisation;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire la promotion des diverses modalités d'exercice du droit de vote, de manière simple et vulgarisée;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des informations en dehors de la période électorale;

CONSIDÉRANT que la mobilisation passe par l'implication, en amont de la diffusion, des personnes concernées et plus particulièrement les personnes qui votent le moins;

CONSIDÉRANT le besoin que l'information diffusée soit communiquée simplement, dans un langage accessible, par-delà la période électorale;

CONSIDÉRANT l'importance d'impliquer les milieux communautaires et associatifs dans la conception et la diffusion des informations sur les élections;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R13** Qu'un comité citoyen soit créé afin de contribuer aux campagnes d'information sur les élections municipales.

#### 2.4.3 Informations sur les personnes candidates

*« Les candidats doivent être connus et les personnes candidates doivent fournir le maximum d'information sur eux-mêmes et surtout sur leur programme » - Personne ayant participé à l'atelier consultatif du 14 octobre 2022*

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir connaître les programmes des divers partis politiques et des candidats-es indépendants-es afin de pouvoir faire un choix éclairé;

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir avoir des informations sur les profils des personnes candidates;

CONSIDÉRANT que la visibilité de toutes les personnes candidates, peu importe leur allégeance politique, est nécessaire à l'exercice d'un choix éclairé;

CONSIDÉRANT qu'un canevas puisse être mis à la disposition des personnes candidates et des partis politiques pour s'assurer que le format de l'information partagée soit le même;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R14** Qu'un résumé des programmes et des profils des personnes candidates, fourni par celles-ci, soit disponible sur le site web d'Élections Montréal.

**R15** Que des représentations soient faites auprès des autorités provinciales pour modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) afin de permettre que les photos des personnes candidates puissent apparaître sur les bulletins de vote.

## 2.5 Développer une culture de la participation

*« Mon désir de participer à l'élection municipale a clairement augmenté en comprenant mieux l'impact concret et le fonctionnement des décisions qui se prennent au niveau municipal de l'administration publique. En étant conscient que voter au niveau municipal a un impact réel sur notre qualité de vie et notre devenir collectif. D'où ma conviction qu'une augmentation de la participation aux élections passe par une meilleure éducation populaire (via l'école, les médias, etc.) au sujet de la participation citoyenne et de la gouvernance publique »-*  
Personne ayant répondu au questionnaire en ligne

Comme le faisaient remarquer Philippe Dubois et François Gélinau dans leur étude sur les motifs de la participation électorale aux élections municipales

québécoises, « l'habitude est un facteur déterminant de la participation électorale » (2021: 83)<sup>26</sup>.

À plusieurs reprises lors de la consultation, des personnes ont insisté sur l'importance de développer une culture de la participation à Montréal, et ce, dès le plus jeune âge. Ce constat a également été fait par des universitaires qui estiment que l'éducation civique doit débiter dès l'enfance. En effet dans l'une de leurs études, Philippe Duguay et Allison Harell ont constaté que « la socialisation pendant l'enfance est [...] associée à une augmentation de la participation électorale chez les plus jeunes répondants et elle reflète l'effet bénéfique que peuvent avoir les discussions politiques à la maison » (2016 : 20)<sup>27</sup>. Selon eux, « accroître les connaissances et l'intérêt à l'égard de la politique dès l'enfance est essentiel pour que les citoyens participent au système électoral lorsqu'ils sont en âge de le faire » (2016 : 20)<sup>28</sup>. De même, ces universitaires ont pu relever que « chez les répondants âgés de moins de 35 ans, [...] ceux qui ont suivi des cours d'éducation civique ou participé à une simulation d'élections ont un taux de participation beaucoup plus élevé que celui des répondants qui n'ont pas pris part à de telles activités » (2016 : 7)<sup>29</sup>.

Des personnes ayant pris part à la consultation ont également souligné l'importance d'inclure les parents dans les initiatives de renforcement de capacités citoyennes. Le développement des compétences civiques est effectivement central à l'émergence d'une culture de la participation et passe à la fois par l'éducation et la sensibilisation.

Pour l'échelle municipale, selon Dubois et Gélinau, « les efforts d'éducation et de mobilisation relèveraient donc une importance particulière pour un niveau

---

<sup>26</sup> Consulter Philippe Dubois et François Gélinau, 2021, [Les motifs de la participation électorale aux élections municipales québécoises : le cas 2017](#). Cahier de recherche électorale et parlementaire, numéro 20.

<sup>27</sup> Consulter Philippe Duguay et Allison Harell, 2016, [Sources sociales et civiques de la participation électorale et non électorale](#). Rapport commandé par Élections Canada.

<sup>28</sup> Idem.

<sup>29</sup> Idem.

de gouvernance où l'on enregistre les pires taux de participation, comparativement aux élections fédérales et québécoises » (2021: 83)<sup>30</sup>.

La Commission propose donc plusieurs recommandations s'inscrivant dans cette optique de renforcement des capacités et des compétences permettant de créer cette habitude de la participation.

### 2.5.1 Mobiliser dès le plus jeune âge

*« Investir dans l'intérêt politique de la jeunesse avant l'âge du vote semble être un moyen bénéfique pour cultiver les questionnements et les réflexions concernant l'appareil municipal chez les jeunes de moins de 18 ans » - Opinion écrite du Conseil jeunesse de Montréal*

Par le passé, les jeunes d'âge scolaire ont été invités à participer aux élections municipales montréalaises dans le cadre d'un projet pilote intitulé « Le petit bureau de vote ». Cette initiative d'Élections Montréal avait été mise en place dans 19 bureaux de vote (un par arrondissement) lors de l'élection générale de 2017 et avait pour objectif de sensibiliser à l'importance du vote. À plusieurs reprises dans la consultation, des personnes ont salué cette initiative qu'elles et ils souhaiteraient pérenne.

Au-delà de cette initiative, des organismes, et plus particulièrement les organismes jeunesse, ont manifesté le souhait d'être mieux outillés pour mobiliser et sensibiliser les jeunes. Plusieurs de ces organismes ont également souhaité être impliqués dans le développement d'initiatives touchant les jeunes, mais aussi les personnes nouvellement arrivées. De même, l'importance d'impliquer les établissements scolaires dans le renforcement des capacités des jeunes est également ressortie lors de la consultation.

---

<sup>30</sup> Consulter Philippe Dubois et François Gélinau, 2021, [Les motifs de la participation électorale aux élections municipales québécoises : le cas 2017](#). Cahier de recherche électorale et parlementaire, numéro 20.

La Commission est consciente de l'importance d'activités phares comme « Le petit bureau de vote » et du rôle important joué par les organisations de terrain et a souhaité formuler deux recommandations à cet égard.

CONSIDÉRANT que le Petit bureau de vote est une initiative structurante pour développer une culture du vote;

CONSIDÉRANT les retombées positives associées à la tenue du Petit bureau de vote lors d'élections passées (2017, 2019);

CONSIDÉRANT l'importance de pérenniser cette action phare;

CONSIDÉRANT l'importance de donner une couleur montréalaise à cette initiative;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R16** Que des simulations de vote pour les jeunes soient réalisées dans le plus grand nombre d'endroits de vote possibles lors de l'élection générale.

*« Il faut prendre le temps d'accrocher les jeunes, notamment en diffusant des messages pédagogiques, avec l'aide des enseignants-es, ou encore par des dessins animés ou des capsules vidéo » - Lotfi Khiari, 13 septembre 2022*

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des outils pour lever les obstacles à la participation;

CONSIDÉRANT l'importance de développer les compétences citoyennes dès le plus jeune âge;

CONSIDÉRANT l'importance d'impliquer les institutions d'enseignement dans les initiatives visant à développer une culture de la participation chez les jeunes;

CONSIDÉRANT l'importance de cibler les jeunes de 14 à 17 ans;

CONSIDÉRANT les besoins de sensibilisation et de mobilisation des personnes nouvellement arrivées et celles votant pour la première fois;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R17** Que des recueils d'outils pédagogiques soient développés par Élections Montréal à l'intention des élèves du primaire et du secondaire, des personnes nouvellement arrivées et qu'ils soient diffusés dans les écoles et auprès du personnel enseignant, de même qu'auprès d'organismes communautaires.

### **2.5.2 Favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et leur participation à la démocratie municipale**

Il faut mentionner d'emblée que les études sur la participation électorale des Autochtones sont plutôt récentes et qu'elles concernent principalement la participation aux élections fédérales. Au niveau municipal, les données disponibles ne permettent pas, pour le moment, de faire de telles études. Toutefois, ce qui ressort principalement de ces travaux, c'est que le taux de participation des Autochtones est nettement inférieur à celui des personnes non autochtones<sup>31</sup>.

Cette faible participation des Autochtones trouve plusieurs explications. Comme le fait remarquer Simon Dabin<sup>32</sup>, chercheur spécialiste de la participation des Autochtones aux institutions démocratiques, les Autochtones ont, d'une manière générale, une relation ambiguë avec les systèmes démocratiques des États colonisateurs, notamment en raison du fait qu'ils constituent un groupe historiquement marginalisé à qui l'on a dénié des droits fondamentaux, comme celui de la citoyenneté. C'est donc dire que la faible participation des Autochtones aux élections peut s'expliquer en partie par des

---

<sup>31</sup> Consulter à ce sujet l'étude réalisée en 2011 par Patrick Fournier et Peter John Loewen pour Élections Canada et intitulée [Participation électorale des Autochtones au Canada](#).

<sup>32</sup> Consulter Simon Dabin, 2021, [La participation des Autochtones aux institutions démocratiques canadiennes](#), Thèse de doctorat, Université de Montréal, p. 61.

raisons historiques (legs du colonialisme, politique d'assimilation de l'État canadien, etc.)<sup>33</sup> qui inspirent *de facto* la méfiance des Autochtones envers les systèmes électoraux et plus largement envers les initiatives gouvernementales. En effet, comme le font remarquer Kiera L. Ladner et Michael McCrossan, « la question de la "légitimité" revient constamment dans les études sur la participation des Autochtones aux élections » (2007 : 21)<sup>34</sup>.

De même, si le désir de faire entendre leurs voix sur des enjeux qui les préoccupent particulièrement est tout de même présent, comme le souligne Simon Dabin<sup>35</sup>, il n'en demeure pas moins que plusieurs obstacles freinent leur participation aux élections, au-delà de la remise en question du système électoral. Parmi les obstacles à la participation des Autochtones identifiés par la littérature, on peut noter la dispersion géographique dans les centres urbains, l'inscription sur la liste électorale et plus généralement l'accessibilité du processus électoral lui-même.

Si plusieurs des recommandations formulées précédemment concernant la simplification de l'exercice du vote et la collaboration avec les organismes communautaires permettent de s'attaquer à ces obstacles, la Commission a néanmoins trouvé important de formuler une recommandation pour prendre en compte de manière plus spécifique les difficultés rencontrées par les Autochtones, dans une perspective de rapprochement et de réconciliation avec les peuples autochtones.

CONSIDÉRANT la diversité des obstacles à la participation des Autochtones;

---

<sup>33</sup> Voir à ce sujet le texte de Robert Milen (1991), « Les Autochtones et la réforme constitutionnelle et électorale », [Les peuples autochtones et la réforme électorale du Canada](#), Collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, vol. 9, Pp. 3-76, Toronto, Dundurn Press.

<sup>34</sup> Consulter Kiera L. Ladner et Michael McCrossan, 2007, [La participation des Autochtones aux élections](#), Document de travail sur la participation électorale et les pratiques de rayonnement, Élections Canada.

<sup>35</sup> Consulter Simon Dabin, 2021, [La participation des Autochtones aux institutions démocratiques canadiennes](#), Thèse de doctorat, Université de Montréal, p. 61.

CONSIDÉRANT la priorité 13 du Plan stratégique Montréal 2030 qui recommande de “faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international”;

CONSIDÉRANT l'un des engagements de la Stratégie de réconciliation 2020-2025 visant la révision de l'offre de services municipaux pour mieux répondre aux besoins des Autochtones;

CONSIDÉRANT qu'une approche particulière est nécessaire pour rejoindre et favoriser la participation des Autochtones à la démocratie municipale;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R18** Que la Ville de Montréal propose des actions culturellement sécurisantes destinées aux Autochtones pour favoriser leur participation aux élections municipales.

### 2.5.3 Participation et engagement citoyen

Depuis quelques années déjà la Ville de Montréal s'affaire à renforcer les initiatives de participation publique afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens de prendre part d'une manière plus concrète aux décisions. Pensons aux budgets participatifs ou encore au plus récent programme « Par et pour les jeunes » .

D'autres initiatives, quant à elles, ont pour intérêt d'initier certains groupes à la démocratie municipale, par exemple l'initiative Cité Elles MTL destinée aux femmes, une soirée à l'hôtel de ville ou encore la simulation du Jeune conseil de Montréal, pour ne nommer que celles-ci.

La Commission a souhaité proposer une autre initiative, une journée dédiée à la démocratie, pour poursuivre les efforts de sensibilisation et d'éducation et promouvoir la participation et l'engagement citoyen.

CONSIDÉRANT la priorité 10 du Plan stratégique Montréal 2030 proposant de « mettre les citoyennes et les citoyens et les acteurs locaux au coeur des processus de décision, en renforçant les mécanismes de consultation et de participation, en favorisant la prise en charge individuelle et collective »;

CONSIDÉRANT que les résultats de la démarche de consultation Montréal Dialogue insistaient notamment sur l'importance d'accroître le soutien à l'engagement citoyen;

CONSIDÉRANT que dans sa réponse à la démarche de consultation Montréal Dialogue la Ville de Montréal avait reconnu l'importance de soutenir l'engagement citoyen et d'outiller les citoyennes et les citoyens et le personnel de la Ville;

CONSIDÉRANT que des initiatives d'engagement citoyen sont déjà en place, comme les budgets participatifs et le Programme par et pour les jeunes;

CONSIDÉRANT que d'autres villes canadiennes, dont Calgary et Edmonton, ont des semaines consacrées à la démocratie municipale;

CONSIDÉRANT qu'Élections Canada a développé une initiative d'éducation civique sous la forme d'une semaine de la démocratie faisant la promotion de la participation citoyenne et de l'exercice du vote;

CONSIDÉRANT le besoin, pour les citoyennes et les citoyens, d'aller à la rencontre des personnes élues;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

**R19** Que la Ville de Montréal mette en place une journée de sensibilisation le 15 septembre, dans le cadre de la journée internationale de la démocratie, et qu'une diversité d'activités soit offerte pour l'occasion.

## CONCLUSION

Au terme de cette consultation, la Commission a été en mesure d'identifier les principaux obstacles qui freinent la participation, et plus particulièrement celle de certains groupes. Ces obstacles sont liés aux difficultés associées à l'inscription sur la liste électorale, les besoins de flexibilité quant aux modalités d'exercice du droit de vote et les besoins d'accompagnement et d'information.

La Commission convient de l'importance de se donner les moyens afin de mettre en œuvre des actions qui ont le potentiel de faire une différence, et ce, plus particulièrement auprès de groupes et de personnes pour qui la participation aux élections est plus faible.

La simplification de l'exercice du vote est un élément central aux recommandations formulées par la Commission. Une série de mesures ont effectivement été envisagées par la Commission pour prendre en compte à la fois les divers besoins de la population montréalaise et à la fois la demande d'une plus grande flexibilité dans l'exercice du droit de vote.

Afin d'informer et de rejoindre davantage les électrices et les électeurs, et plus particulièrement les personnes qui participent le moins aux élections municipales, la Commission a élaboré des recommandations en lien avec les informations communiquées dans le cadre de l'élection, mais aussi plus généralement sur le fonctionnement de la Ville de Montréal, de manière à permettre l'exercice d'un choix éclairé.

Enfin, la Commission est consciente que des efforts doivent être déployés pour développer une culture de la participation à Montréal et elle estime que les initiatives proposées pourront avoir, dans le futur, des impacts positifs sur la participation électorale.

Les membres de la Commission souhaitent également profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement les représentants d'Élections Montréal, Me Emmanuel Tani-Moore, greffier et président d'élection, et M. Charles-André Goulet, chargé d'expertise et de pratique principal et secrétaire d'élection, pour

leur soutien et leur expertise tout au long de l'étude de ce dossier. Les commissaires remercient également l'ensemble des organismes et des personnes qui ont participé aux audiences publiques, aux séances de travail dédiées ou à l'atelier de consultation, qui ont déposé une opinion ou répondu au questionnaire en ligne diffusé dans le cadre de cette consultation. Par leurs réflexions rigoureuses et pertinentes, elles ont mis en lumière les défis qui se posent en matière de participation électorale et elles ont proposé des solutions intéressantes pour surmonter ces obstacles.

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), le présent rapport peut être consulté sur la page internet des commissions permanentes : [ville.montreal.qc.ca/participationelectorale](http://ville.montreal.qc.ca/participationelectorale), de même qu'à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil.

## ANNEXE 1 : Résolution CM21 1397



---

### Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 20 décembre 2021  
Séance tenue le 20 décembre 2021

Résolution: CM21 1397

---

#### **Motion de l'opposition officielle pour demander une étude sur la faible participation à l'élection municipale**

Attendu que le 7 novembre 2021 s'est tenue l'élection municipale;

Attendu que le taux de participation électorale était de 43,32 % aux élections municipales montréalaises de 2013, de 42,46 % en 2017 et de seulement 38,32 % en 2021;

Attendu qu'un faible taux de participation pose un défi de légitimité démocratique;

Attendu que plusieurs problèmes ont surgi pendant les jours de votation, notamment que les lettres envoyées aux électeurs étaient incompréhensibles pour plusieurs parce qu'elles identifiaient très mal la personne à qui elles étaient adressées;

Attendu que des lieux de votation ont été supprimés en 2021 dans plusieurs districts et que certains électeurs, dont des personnes âgées, ont dû se déplacer sur une plus grande distance pour aller voter, notamment dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu qu'entre 4 et 5 bureaux de vote ont été retirés dans certains districts, par exemple à Côte-des-Neiges et Snowdon;

Attendu que les élections municipales de 2021 se sont déroulées dans le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que dans ce contexte, l'administration de Projet Montréal a refusé à de nombreuses reprises la mise en place du vote par correspondance pour les électeurs de 70 ans et plus et que ce ne sont qu'environ 6 111 personnes qui en ont profité, sur un potentiel de 225 000 personnes âgées, soit 20 % de l'électorat total;

Attendu que les électeurs ont été grandement sollicités cette année alors que les élections municipales ont suivi de près les élections fédérales;

Attendu que le rôle de tout gouvernement est de contribuer à mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser la participation électorale des citoyens;

Attendu que pour favoriser une participation plus élevée lors des prochaines élections municipales, il serait important que la Ville de Montréal comprenne mieux les raisons pour lesquelles les électeurs n'ont pas été au rendez-vous les 6 et 7 novembre derniers;

Il est proposé par M. Sonny Moroz

appuyé par M. Aref Salem  
Mme Chantal Rossi  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Christine Black  
M. Michel Bissonnet  
Mme Alba Zuniga Ramos  
M. Julien Hénault-Ratelle  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Laurent Desbois  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Benoit Langevin  
Mme Mary Deros  
M. Josué Corvil  
M. Alan DeSousa  
Mme Vana Nazarian  
M. Giovanni Rapanà  
Mme Effie Giannou  
M. Dominic Perri  
Mme Angela Gentile  
M. Stéphane Côté  
M. Abdelhaq Sari  
M. Serge Sasseville

- qu'Élection Montréal présente, lors d'une séance plénière, les différents facteurs expliquant le faible taux de participation;
- que la Ville de Montréal finance une étude scientifique et indépendante sur la participation électorale à l'élection municipale de 2021.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Sonny Moroz.

M. Moroz prend la parole et présente la motion. D'entrée de jeu, M. Moroz indique que sa formation politique reconnaît l'importance de la participation à l'élection municipale du 7 novembre 2021 et la légitimité démocratique qui en découle. Il met en lumière certains facteurs qui ont influencé le faible taux de participation et propose de travailler dès maintenant pour solutionner ces problématiques afin d'éviter que de telles situations se reproduisent dans quatre ans. De plus, M. Moroz suggère la tenue d'une plénière avec Élections Montréal et souhaite que la Ville finance une étude scientifique et indépendante sur la participation électorale à l'élection municipale de 2021. M. Moroz souligne, entre autres, des problématiques au niveau du nombre de votes rejetés, le retrait de certains bureaux de vote près des résidences pour aînés (RPA) et dans certains cas, le non respect des règles d'affichage devant les bureaux de vote par anticipation ou le jour du vote. En terminant, M. Moroz souhaite que l'ensemble des membres du conseil appuie cette motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sonny Moroz pour son intervention et cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

M. Beaudry prend la parole et dépose, appuyé par le leader de la majorité, M. Alex Norris, une version amendée du point 65.02.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

À 20 h 15,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Alex Norris

de suspendre les travaux pour une durée de 10 minutes afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de la version amendée du point 65.02 proposée par MM. Robert Beaudry et Alex Norris. La proposition est agréée.

À 20 h 25, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par M. Alex Norris

d'amender le point 65.02 comme suit :

- d'ajouter le texte suivant après le premier « Attendu » :

« Attendu que l'organisation d'une élection générale à Montréal représente l'une des opérations électorales les plus importantes au Canada, avec plus 1,1 million d'électrices et d'électeurs inscrits à la liste électorale; »

- d'ajouter le texte suivant après le deuxième « Attendu » :

« Attendu que ce taux de participation est similaire à celui de l'ensemble du Québec lors des mêmes élections, soit 38,7 %; »

- de remplacer le troisième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'un taux de participation plus élevé est désirable afin de maintenir la vitalité démocratique de Montréal; »

- de retirer les quatrième, cinquième et sixième « Attendus »;

- d'ajouter le texte suivant après le septième « Attendu » :

« Attendu que le scrutin s'est déroulé dans le respect des normes sanitaires les plus strictes afin de garantir la sécurité de la population montréalaise; »

Attendu que le vote par correspondance pour les électeurs vulnérables a été mis sur pied en à peine quelques mois, et que le nombre de personnes incapables de se déplacer qui ont voté par correspondance a été neuf fois supérieur au nombre de personnes qui ont, pour la même raison, voté au bureau de vote à domicile en 2017;

Attendu que plus de 12 500 personnes employées ont été mobilisées pour assurer le bon déroulement de l'élection, et ce, en pleine pénurie de main-d'œuvre;

Attendu qu'une équipe dédiée à la sensibilisation des jeunes, des personnes racisées, des personnes âgées, des Autochtones, des personnes en situation d'itinérance et des personnes en situation d'handicap a été mise sur pied afin de réduire les obstacles à la participation;

Attendu que le Manuel d'élection a été traduit en 22 langues et produit en cinq versions accessibles; soit en cinq langues de plus qu'en 2017 »;

- de retirer le huitième « Attendu »;

- de remplacer le dixième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que la Ville de Montréal veille déjà à mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser la participation électorale des citoyens; »

- d'ajouter le texte suivant après le onzième « Attendu » :

« Attendu qu'Élections Montréal a comme mandat d'assurer la tenue des élections sur le territoire de la Ville de Montréal de manière neutre, impartiale et non partisane, et qu'elle détient une expertise et une crédibilité incontestée sur les questions électorales à Montréal;

Attendu qu'Élections Montréal a déjà fait part de sa volonté de travailler au développement de nouveaux projets en amont du cycle électoral 2025 afin de favoriser la participation aux élections municipales;

Attendu que le Directeur général des élections du Québec a annoncé le 12 novembre dernier que l'institution allait sonder la population afin de déterminer les facteurs qui influencent l'exercice du vote pour mieux documenter et comprendre la participation électorale au Québec; »

- de remplacer les « Résolus » par le texte suivant :

- qu'Élections Montréal réalise un bilan des élections municipales 2021 en s'appuyant sur les études et données scientifiques qu'elle juge nécessaires, notamment en ce qui concerne le taux de participation;
- qu'Élections Montréal dépose ce bilan aux fins d'étude à la Commission de la présidence du conseil, qui veille au fonctionnement des instances démocratiques de la Ville de Montréal et à la participation citoyenne ».

M. Beaudry met en perspective le déroulement des élections municipales 2021 et rappelle que cette élection s'est déroulée dans un contexte très particulier de pandémie de la COVID-19 et qu'Élections Montréal a fait face à de nombreux défis et a dû revoir ses façons de faire afin d'assurer une élection sécuritaire pour toutes et tous. M. Beaudry précise également que la mobilisation du personnel dédié aux élections, plus de 12 500 personnes, représentait un énorme défi pour Élections Montréal en ces temps de pénurie de main-d'œuvre. Il poursuit et parle notamment des innovations qui ont été mises en place pour favoriser la participation démocratique. Il ajoute qu'un bilan pourrait notamment être déposé à la Commission de la présidence du conseil plutôt qu'en comité plénier afin d'éviter de la partisanerie. En terminant, il souligne le travail du Président d'élection et de l'expertise d'Élections Montréal reconnue partout au Québec.

La présidente du conseil remercie le conseiller Robert Beaudry pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Mme Rossi prend la parole et dépose, appuyée du conseiller Sonny Moroz, un sous-amendement. La présidente du conseil cède la parole au conseiller Dominic Perri.

Le conseiller Perri exprime son désaccord concernant certains propos tenus par le conseiller Robert Beaudry lors de son intervention et plus précisément le fait de tenir une séance plénière qui selon M. Beaudry constitue de la partisanerie.

M. Beaudry prend la parole et soulève une question de privilège en demandant au conseiller Perri de retirer ses propos car il juge que ce dernier lui prête des intentions. Le conseiller Perri prend la parole et apporte des éléments de clarification. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, les remercie de leurs interventions respectives et clôt le débat.

---

Le débat se poursuit.

---

À 20 h 38,

Il est proposé par        M. Alex Norris  
                                     appuyé par        M. Robert Beaudry

de suspendre les travaux pour une durée de cinq minutes afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance du sous-amendement proposé par la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi et du conseiller Sonny Moroz. La proposition est agréée.

À 20 h 43, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole à Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par    Mme Chantal Rossi  
appuyé par            M. Sonny Moroz

de sous-amender le point 65.02 comme suit :

- de remplacer les « Résolus » par le texte suivant :

« Qu'Élections Montréal réalise un bilan des élections municipales 2021 en s'appuyant sur les études et données scientifiques, notamment en ce qui concerne le taux de participation;

Qu'Élections Montréal dépose ce bilan aux fins d'étude à la Commission de la présidence du conseil, qui veille au fonctionnement des instances démocratique de la Ville de Montréal et à la participation citoyenne.

Que la Commission de la présidence du conseil soit mandatée par le conseil de la Ville de Montréal afin qu'elle mette en place une consultation publique sur le bilan des élections municipales 2021 déposé par Élections Montréal ainsi que, plus généralement, sur le taux de participation à la Ville de Montréal; ».

Le conseiller Robert Beaudry prend la parole et accepte le sous-amendement de la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, et du conseiller Sonny Moroz.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle et cède respectivement la parole au conseiller Sonny Moroz et au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Le conseiller Moroz prend la parole et remercie les membres du conseil et l'ouverture de l'Administration. Le leader de la majorité prend à son tour la parole et souligne le consensus des membres du conseil et le travail de bonne foi de la part de chacune des formations politiques.

La présidente du conseil met aux voix l'amendement au point 65.02, tel que sous-amendé, et il est adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02  
/cb

Valérie PLANTE

\_\_\_\_\_

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

\_\_\_\_\_

Greffier de la Ville



\_\_\_\_\_

Emmanuel TANI-MOORE  
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE  
  
GREFFIER DE LA VILLE

---

## CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION **CM21 1397**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2021**

#### **MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR DEMANDER UNE ÉTUDE SUR LA FAIBLE PARTICIPATION À L'ÉLECTION MUNICIPALE**

Attendu que le 7 novembre 2021 s'est tenue l'élection municipale;

Attendu que l'organisation d'une élection générale à Montréal représente l'une des opérations électorales les plus importantes au Canada, avec plus 1,1 million d'électrices et d'électeurs inscrits à la liste électorale;

Attendu que le taux de participation électorale était de 43,32 % aux élections municipales montréalaises de 2013, de 42,46 % en 2017 et de seulement 38,32 % en 2021;

Attendu que ce taux de participation est similaire à celui de l'ensemble du Québec lors des mêmes élections, soit 38,7 %;

Attendu qu'un taux de participation plus élevé est désirable afin de maintenir la vitalité démocratique de Montréal;

Attendu que les élections municipales de 2021 se sont déroulées dans le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que le scrutin s'est déroulé dans le respect des normes sanitaires les plus strictes afin de garantir la sécurité de la population montréalaise;

Attendu que le vote par correspondance pour les électeurs vulnérables a été mis sur pied en à peine quelques mois, et que le nombre de personnes incapables de se déplacer qui ont voté par correspondance a été neuf fois supérieur au nombre de personnes qui ont, pour la même raison, voté au bureau de vote à domicile en 2017;

Attendu que plus de 12 500 personnes employées ont été mobilisées pour assurer le bon déroulement de l'élection, et ce, en pleine pénurie de main-d'œuvre;

Attendu qu'une équipe dédiée à la sensibilisation des jeunes, des personnes racisées, des personnes âgées, des Autochtones, des personnes en situation d'itinérance et des personnes en situation d'handicap a été mise sur pied afin de réduire les obstacles à la participation;

Attendu que le Manuel d'élection a été traduit en 22 langues et produit en cinq versions accessibles; soit en cinq langues de plus qu'en 2017;

Attendu que les électeurs ont été grandement sollicités cette année alors que les élections municipales ont suivi de près les élections fédérales;

Attendu que la Ville de Montréal veille déjà à mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser la participation électorale des citoyens;

Attendu que pour favoriser une participation plus élevée lors des prochaines élections municipales, il serait important que la Ville de Montréal comprenne mieux les raisons pour lesquelles les électeurs n'ont pas été au rendez-vous les 6 et 7 novembre derniers;

Attendu qu'Élections Montréal a comme mandat d'assurer la tenue des élections sur le territoire de la Ville de Montréal de manière neutre, impartiale et non partisane, et qu'elle détient une expertise et une crédibilité incontestée sur les questions électorales à Montréal;

Attendu qu'Élections Montréal a déjà fait part de sa volonté de travailler au développement de nouveaux projets en amont du cycle électoral 2025 afin de favoriser la participation aux élections municipales;

Attendu que le Directeur général des élections du Québec a annoncé le 12 novembre dernier que l'institution allait sonder la population afin de déterminer les facteurs qui influencent l'exercice du vote pour mieux documenter et comprendre la participation électorale au Québec;

Il est proposé par M. Sonny Moroz

appuyé par M. Aref Salem  
Mme Chantal Rossi  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Christine Black  
M. Michel Bissonnet  
Mme Alba Zuniga Ramos  
M. Julien Hénault-Ratelle  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Laurent Desbois  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Benoit Langevin  
Mme Mary Deros  
M. Josué Corvil  
M. Alan DeSousa  
Mme Vana Nazarian  
M. Giovanni Rapanà  
Mme Effie Giannou  
M. Dominic Perri  
Mme Angela Gentile  
M. Stéphane Côté  
M. Abdelhaq Sari  
M. Serge Sasseville  
M. Robert Beaudry  
M. Alex Norris

Et résolu :

- 1- qu'Élections Montréal réalise un bilan des élections municipales 2021 en s'appuyant sur les études et données scientifiques, notamment en ce qui concerne le taux de participation;
- 2- qu'Élections Montréal dépose ce bilan aux fins d'étude à la Commission de la présidence du conseil, qui veille au fonctionnement des instances démocratiques de la Ville de Montréal et à la participation citoyenne;

- 3- que la Commission de la présidence du conseil soit mandatée par le conseil de la Ville de Montréal afin qu'elle mette en place une consultation publique sur le bilan des élections municipales 2021 déposé par Élections Montréal ainsi que, plus généralement, sur le taux de participation à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

65.02

## **ANNEXE 2 : Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal**

- Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier, Président d'élection
- Charles-André Goulet, Chargé d'expertise et de pratique principal,  
Secrétaire d'élection

### **ANNEXE 3 : Liste des personnes et des organismes ayant déposé une opinion écrite ou orale**

- Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM)
- Conseil jeunesse de Montréal (CjM)
- François Filion
- Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM)
- Susan Goel
- Phil Lander
- Bruce Merlo
- Paul Shore

## ANNEXE 4 : Recommandations

**R1** Que la Ville de Montréal octroie un budget annuel à Élections Montréal afin de constituer et de maintenir des ressources permanentes pour bonifier son offre de services aux électrices et aux électeurs et pour mettre en œuvre des actions innovantes afin de rejoindre davantage les personnes et les groupes qui votent le moins.

**R2** Qu'une analyse post-électorale sur la participation soit réalisée par Élections Montréal à la suite de chaque élection générale.

**R3** Que la liste électorale montréalaise soit informatisée.

**R4** Que des représentations soient faites auprès des autorités provinciales pour modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) afin qu'il soit possible, d'une part, de pouvoir faire son inscription sur la liste électorale en ligne ou d'y apporter des modifications et, d'autre part, de pouvoir s'inscrire à la liste électorale en personne les journées de vote.

**R5** Que l'offre de service des commissions de révision soit bonifiée afin de faciliter l'inscription sur la liste électorale des personnes qui votent le moins et/ou qui rencontrent le plus d'obstacles dans l'exercice de leur droit de vote.

**R6** Qu'une liste de lieux de vote potentiels soit constituée en amont et en collaboration avec les organismes communautaires afin de faciliter la participation des personnes qui votent le moins et/ou qui rencontrent le plus d'obstacles dans l'exercice de leur droit de vote.

**R7** Qu'un projet pilote soit mis en place afin d'offrir des bureaux de vote, notamment dans des établissements d'enseignement postsecondaires et dans les locaux d'organismes communautaires ou de refuges, destinés aux personnes qui les fréquentent, et ce, afin de lever les freins à la participation et limiter les obstacles.

**R8** De poursuivre les efforts afin d'assurer une plus grande présence des bureaux de vote dans des résidences pour personnes âgées.

**R9** Qu'une seconde journée de vote par anticipation soit ajoutée au calendrier électoral le lundi précédant le scrutin.

**R10** Que des représentations soient faites auprès des autorités provinciales pour modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) afin que le vote par correspondance puisse être offert à la fois pour des motifs de santé ou des limitations fonctionnelles et pour les personnes proches aidantes.

**R11** Qu'une analyse de faisabilité soit réalisée quant à la mise en place du vote numérique à Montréal.

**R12** Que la Ville de Montréal se donne les moyens de mieux faire connaître les fonctions des personnes élues, les champs de compétences de la Ville, ses réalisations et leurs impacts sur le quotidien des Montréalaises et des Montréalais et que ces informations soient diffusées en collaboration avec les milieux communautaires et associatifs.

**R13** Qu'un comité citoyen soit créé afin de contribuer aux campagnes d'information sur les élections municipales.

**R14** Qu'un résumé des programmes et des profils des personnes candidates, fourni par celles-ci, soit disponible sur le site web d'Élections Montréal.

**R15** Que des représentations soient faites auprès des autorités provinciales pour modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) afin de permettre que les photos des personnes candidates puissent apparaître sur les bulletins de vote.

**R16** Que des simulations de vote pour les jeunes soient réalisées dans le plus grand nombre d'endroits de vote possibles lors de l'élection générale.

**R17** Que des recueils d'outils pédagogiques soient développés par Élections Montréal à l'intention des élèves du primaire et du secondaire, des personnes nouvellement arrivées et qu'ils soient diffusés dans les écoles et auprès du personnel enseignant, de même qu'auprès d'organismes communautaires.

**R18** Que la Ville de Montréal propose des actions culturellement sécurisantes destinées aux Autochtones pour favoriser leur participation aux élections municipales.

**R19** Que la Ville de Montréal mette en place une journée de sensibilisation le 15 septembre, dans le cadre de la journée internationale de la démocratie, et qu'une diversité d'activités soit offerte pour l'occasion.

Montréal 

[montreal.ca](http://montreal.ca)